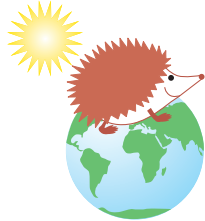


# Hérisson,

animal nocturne, timide et discret,  
mais si indispensable à l'équilibre de la nature !

À la mémoire du petit Hector et de la petite JJ

## Hier et aujourd'hui



### Présent sur notre terre depuis la préhistoire

Il se nourrit d'insectes tels que sauterelles, criquets, hannetons, limaces, escargots, araignées et de temps en temps de petits œufs tombés des nids ou encore de petites baies bien mûres. Il ne mange qu'exceptionnellement des couleuvres ou des vipères (qui sont des animaux diurnes).

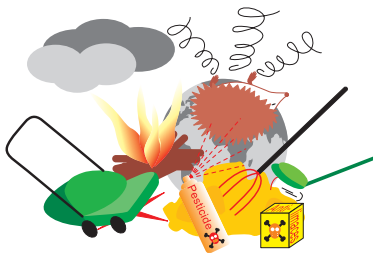
Espérance de vie = 10 ans



### Aujourd'hui

L'utilisation intempestive de pesticides, de produits toxiques, d'anti-limaces (dont il se nourrit), l'arrivée de l'automobile et l'urbanisation ont fait de lui un petit être fragile.

Espérance de vie = 2 ans



### Mais quand l'homme devient son pire ennemi...

Les boîtes de conserve vides, les filets de protection, les piscines ou les fosses non protégées sont de véritables pièges dont il ne peut se dégager seul. Ramasser à la fourche des broussailles restées longtemps dehors, les brûler ou mettre le feu dans un tas de feuilles mortes, passer le taille-bordures dans les hautes herbes... sont autant de dangers mortels pour le hérisson.

L'espérance de vie = 0

## Lui donner une chance

\_\_\_\_\_ Un hérisson doit peser plus de 600 grammes pour survivre à l'hiver. \_\_\_\_\_

Vous pouvez l'aider par des petits gestes simples qui pourront peut-être lui permettre un jour de croiser vos arrières petits-enfants !

**Important :** le hérisson n'est ni un rongeur, ni un sac à puces ! Elles n'iront pas sur vous...

- Avant de mettre le feu dans un tas de broussailles ou de bois : vérifier délicatement, en dessous. Si vous découvrez un nid, respectez-le, ne le dérangez pas, déplacez votre feu de broussailles.
- Avant de tailler vos haies, de passer le taille-bordure, assurez-vous qu'un hérisson n'y a pas confectionné un nid.
- **Les pesticides et les produits anti-limaces sont des produits mortels.** Utilisez des produits sans Métaldéhyde.
- Mettez une planche dans votre piscine ou bassin (vides ou pleins) pour qu'il puisse sortir et éviter la noyade.
- **Ne JAMAIS donner de PAIN ni de LAIT**, entraînant, chez le hérisson, des diarrhées mortelles. Si vous pensez qu'il cherche de la nourriture ou qu'il est assoiffé : de l'eau et un peu de croquettes/pâtée pour chats ou chiens suffisent amplement.

### Si un hérisson décide d'élire domicile dans votre jardin : vous avez de la CHANCE !

**Chassé par l'urbanisation, la déforestation et la destruction des haies, le hérisson se réfugie, aujourd'hui, dans nos jardins.**

Il vous débarrassera des limaces et autres bestioles qui vous pourrissent la vie et, en contre-partie, il ne vous coûtera rien de :  
- proscrire tout produit anti-limaces, ils peuvent être mortels pour vos enfants et vos animaux domestiques (utilisez des cendres, du sable ou un produit sans Métaldéhyde) ;  
- de laisser des feuilles mortes sous votre haie ou votre tas de bois (pour qu'il puisse s'abriter le jour) ;  
- de lui offrir de la nourriture pour chat et de l'EAU surtout l'été en période sèche et à la fin de l'automne ;  
- et, pourquoi pas, lui laisser un petit coin sauvage de votre jardin à l'abri du vent et de la pluie ? Rien qu'un peu de feuilles mortes et de paille pour qu'il confectionne son nid l'hiver.

**Il vous le rendra mille fois en faisant de votre jardin, le plus beau des jardins !**



Un grand remerciement aux vétérinaires qui acceptent de prodiguer les soins d'urgence aux hérissons. Grâce à eux beaucoup de hérissons sont soignés et réinsérés dans leur milieu naturel.

Grâce aux adhérents et à leur générosité, beaucoup de hérissons ont pu être sauvés. Merci à tous ceux qui donnent une chance à notre ami le hérisson en lui laissant une place au jardin.

LE HAMEAU DES HÉRISSONS (association déclarée) - <http://www.hameaudesherrissons.fr>

**Le hérisson bénéficie d'une protection totale sur tout le territoire français par l'Arrêté du 17 avril 1981, modifié par l'arrêté du 23/04/2007.**

« Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des mammifères d'espèces non domestiques (dont le hérisson), la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'individus de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat. » ...